



Carnet Hypothèses *Imaristo*

Imaginaires du pouvoir et de la noblesse (XVIII^e-XIX^e)

Le nom des gens.

Quelques réflexions sur les enjeux épistémologiques
de la désignation des personnes

Maxime TRIQUENAU (Université Lyon 2 – IHRIM)



Maxime Triquenaux, « Le nom des gens. Quelques réflexions sur les enjeux épistémologiques de la désignation des personnes », Carnet Hypothèses *Imaristo*, 9 avril 2017, <http://imaristo.hypotheses.org/2343>

Licence Creative Commons Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale Pas de Modification 4.0 International

Dans le travail scientifique comme dans la vie de tous les jours, les mots que l'on choisit pour désigner quelqu'un ont toujours un sens¹.

Les différents outils linguistiques à notre disposition (prénom, nom, appellatifs²...), les contraintes stylistiques et les habitudes d'écriture académique – ou plutôt les habitudes académiques d'écriture – offrent une large gamme pour désigner les personnes. Or, sans que l'on n'en ait toujours pleinement conscience, choisir telle ou telle formule pour telle ou telle figure n'est jamais neutre. Et c'est bien là le problème de ce genre de microdécision que l'on prend lorsque l'on écrit : on se dit que ce n'est qu'un détail esthétique, alors que c'est en fait un (non-)positionnement épistémologique qui, comme toutes les questions épistémologiques, peut avoir des conséquences éthiques et politiques d'autant plus importantes qu'elles sont totalement implicites.

Je vous propose donc d'examiner quelques cas qui permettront de mieux comprendre comment le choix des noms et des expressions pour désigner quelqu'un peut avoir un sens plus ou moins caché mais toujours existant. Il ne s'agit pas du tout de considérations théoriques sur le nom propre, son fonctionnement linguistique et son efficace³, mais de réflexions issues de mon travail de doctorant sur les formes et les enjeux des représentations littéraires de figures de nobles face à la Révolution française. C'est en somme une tentative de réponse à la lancinante question à laquelle je fais face lorsque j'écris ma thèse : « **Mais comment je vais bien pouvoir les appeler ?** ».

Proust et Gérard

Rien de plus éclairant peut-être, pour commencer, que la manière dont, lorsque l'on fait des études littéraires, on nomme les écrivain·e·s. On utilise le plus souvent un prénom et un nom, certes – mais pas tout le temps. On peut dire « **Marcel Proust** », mais on peut aussi dire « **Proust** » tout court ; et cela n'a pas du tout le même sens.

Par exemple, lorsqu'en 1970 Deleuze modifie le titre de son *Marvel Proust et les signes*, publié pour la première fois en 1964, en *Proust et les signes*, c'est selon Antoine Compagnon⁴ un indice qui tend à prouver que le processus d'institutionnalisation et de canonisation de Proust est véritablement accompli, que l'écrivain est suffisamment connu et reconnu pour n'être appelé que par son patronyme. Le geste de nomination est bien ici un jugement, qui vise en l'occurrence aussi bien à rendre compte de l'institutionnalisation de Proust qu'à y participer⁵. Et lorsque je n'écris pas le prénom de Deleuze mais que j'écris celui de Compagnon, j'opère moi-même implicitement une opération intellectuelle comparable en classant l'un par rapport à l'autre, et je laisse mes lecteurs/trices décider si le critère de

¹ Je remercie chaleureusement Cécile Thomé pour ses corrections, et Lucy Michel pour sa relecture, et surtout pour m'avoir soufflé à l'oreille le sujet de ce billet.

² Comme par exemple « Monsieur », « Madame » ou « Mademoiselle ».

³ Pour cela, on pourra se reporter au numéro 190 de *Langue française*, « Noms propres » (2016), dirigé par Nicolas Laurent.

⁴ <https://www.college-de-france.fr/site/antoine-compagnon/course-2011-02-01-16h30.htm>

⁵ On pourrait faire la même analyse avec la création des adjectifs dérivés : « proustien·ne », « balzacien·ne », « rimbaldien·ne », etc. Les plus connus sont tellement admis qu'on n'y fait même plus attention (cas typique : « kafkaïen·ne »), mais c'est moins évident lorsqu'il s'agit d'auteurs/trices moins institutionnalisés·e·s. C'est d'ailleurs une caractéristique assez courante (et parfaitement horripilante selon moi) de l'écriture de la critique littéraire que de forger ce genre d'adjectifs : « l'écriture schwobienne », « la philosophie houellebecquienne », « la pensée michonienne »... À mon sens, il s'agit toujours d'un fond de nominalisme magique : il faut nommer la chose pour la faire exister (et, dans le cas des études littéraires, pour la légitimer).

classement que j'adopte sans le dire est celui du degré de notoriété ou d'importance que je prête à leurs travaux respectifs.

Une autre habitude, typique des cours de littérature, c'est d'adopter au contraire le seul prénom pour désigner un auteur ou une autrice. En l'occurrence, cela concerne peut-être un nombre plus restreint d'écrivain·e·s. De ma modeste expérience, j'ai ainsi croisé « **Jean-Jacques** » (Rousseau), « **Gérard** » (de Nerval) ou encore « **Marguerite** » (Duras). Systématiquement, le choix de ce type de nomination renvoie à un goût très affirmé pour ces écrivain·e·s, et fait de celui ou celle qui l'emploie un·e véritable *groupie*, le membre d'une société imaginaire de « fans » qui marquent à la fois leur (désir de) proximité avec l'écrivain·e fétiche et le fait de se distinguer ainsi du commun des lecteurs/trices. Le comble de ce souci très aristocratique de former une communauté de happy few, c'est avec **Stendhal** qu'on l'atteint, et plus particulièrement avec la manière de prononcer le pseudonyme d'Henri Beyle. De même que l'on reconnaissait autrefois celui ou celle qui appartenait au grand monde à sa manière de prononcer des noms comme « **le duc de Broglie** » (à prononcer comme « de Breuil ») ou « **le château de Louveciennes** » (à prononcer comme « Lucienne »), « on reconnaît les véritables stendhalien·ne·s à leur manière de “prononcer Stendhal comme *scandale*” », comme m'a dit un jour, avec une véritable fierté, quelqu'un qui espérait être reconnu comme tel.

Noms de nobles

« Permettez, répondit M. de Charlus avec un air de hauteur, à M. Verdurin étonné, je suis aussi duc de Brabant, damoiseau de Montargis, prince d'Oléron, de Carency, de Viareggio et des Dunes. D'ailleurs cela ne fait absolument rien. Ne vous tourmentez-pas », ajouta-t-il en reprenant son fin sourire, qui s'épanouit sur ces derniers mots : « J'ai tout de suite vu que vous n'aviez pas l'habitude⁶. »

Par-delà le cas des noms d'écrivain·e·s, où les fantaisies nominalistes mettent souvent en jeu des questions de légitimation et de définition de soi – qui sont cruciales néanmoins pour celles et ceux qui écrivent sur la littérature, puisque c'est une identité de lecteur/trice que l'on se construit ainsi dans son rapport avec l'écrivain·e étudié·e – il y a celui, aux conséquences épistémologiques plus graves à mon sens, du nom des personnes représentées dans les textes.

Dans mon cas, la difficulté réside dans le groupe social auquel appartient la plupart des figures qui m'intéressent dans mon travail de thèse : la noblesse. Or la manière de nommer les nobles d'Ancien Régime est particulièrement élaborée, et j'ai mis du temps à saisir certains rouages qui sont pourtant essentiels si l'on veut comprendre efficacement ce qui se joue dans ces phénomènes de désignation.

La première chose à comprendre, peut-être, c'est que le nom renvoie moins à une identité personnelle qu'à celui de la maison à laquelle l'individu appartient (c'est-à-dire, le plus souvent, au titre de noblesse de la famille) et à la place que cet individu occupe à l'intérieur de cette maison. La manière de nommer n'est donc jamais fixe : elle dépend

⁶ Marcel Proust, *Sodome et Gomorrhe* [1921-1922] éd. Antoine Compagnon, in *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, p. 333.

systématiquement d'un « état du champ » familial. Une même personne peut ainsi changer plusieurs fois de nom au cours de sa vie.

Cet état du champ familial peut varier à échelle interne, principalement en fonction des décès des ascendants masculins⁷, ce qui se traduit concrètement par l'utilisation des **titres d'attentes**, qui sont des titres secondaires traditionnellement données aux fils aînés dans l'attente de la succession de leur père⁸. Ainsi, dans la maison de Condé, le fils aîné porte le titre d'attente de duc d'Enghien, tandis que chez les La Rochefoucauld, on adopte celui de prince de Marcillac. Quant au duc de Guermantes de Proust, il est prince des Laumes avant d'hériter du titre de son père⁹.

Les altérations du nom peuvent aussi résulter d'héritages familiaux : le baron de la Brède ne devient baron de Montesquieu qu'en 1716, en adoptant le nom de son oncle, dont il hérite le titre et la charge de président à mortier du Parlement de Bordeaux. C'est donc à vingt-sept ans qu'il acquiert le patronyme sous lequel il sera plus tard célèbre.

Mais la manière de désigner un noble dépend aussi de sa situation et de celle de sa famille, cette fois dans le champ politique. L'ascension se traduit ainsi symboliquement par des évolutions du nom ou du titre. En 1693, Louis XIV donne au marquis de Puyguilhem le titre de duc de Lauzun. En 1780, la comtesse de Polignac devient la duchesse de Polignac, lorsque Louis XVI fait de son époux un duc.

Finalement, le prénom (ou le *nom de baptême*) n'a que très peu d'importance, si ce n'est pour marquer des traditions familiales, et créer cet effet d'ancienneté que Bourdieu considère comme l'un des principaux atouts du capital symbolique nobiliaire¹⁰. Dans les grandes familles nobles, le prénom peut ainsi être numéroté, à l'image de celui des rois : l'auteur des *Maximes* porte ainsi le nom de François VI de La Rochefoucauld. La page Wikipédia concernant sa famille¹¹ nous apprend d'ailleurs que l'actuel titulaire du titre est François XIX et qu'un prince de Marcillac, né en 1984, est en course pour devenir un jour le vingtième duc.

Dans mon corpus d'étude, le cas le plus représentatif de ces phénomènes de mobilité du nom est probablement Richelieu. Ainsi, dans la *Vie privée du maréchal de Richelieu* (1791), le

⁷ Masculins, puisqu'à de rares exceptions près, ce fonctionnement de la maison nobiliaire d'Ancien Régime est strictement patriarcal.

⁸ Ce qui peut conduire à des situations compliquées et qui implique que les nobles ont finalement souvent un nom « temporaire ». C'est ce que pointe Robert de Saint-Loup au narrateur lorsqu'il évoque son oncle Charlus : « Régulièrement, quand mon grand-oncle est mort, mon oncle Palamède aurait dû prendre le titre de prince des Laumes, qui était celui de son frère avant qu'il devint duc de Guermantes, car dans cette famille-là ils changent de nom comme de chemise » (Marcel Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* [1919], éd. Pierre-Louis Rey, in *À la recherche du temps perdu*, éd. Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1988, t. 2, p. 115).

⁹ Il faut signaler au passage que la hiérarchie des titres ne suit pas toujours le schéma attendu : le titre de « prince des Laumes » est bien inférieur à celui de duc de Guermantes, de même que celui de « prince de Marcillac » l'est à celui de « duc de La Rochefoucauld ». Contrairement à la noblesse d'empire, qui sera strictement codifiée par Napoléon, les hiérarchies d'Ancien Régime comportent certains raffinements qui font qu'un titre de baron peut être préféré à un titre ducal, en fonction, par exemple, de son prestige ou de son ancienneté. C'est par exemple le cas du très sourcilieux baron de Charlus : « comme il trouve qu'on abuse un peu des duchés italiens, grandesses espagnoles, etc., et bien qu'il eût le choix entre quatre ou cinq titres de prince, il a gardé celui de baron de Charlus, par protestation et avec une apparente simplicité où il y a beaucoup d'orgueil. [...] Il n'y a pas selon lui de titre plus ancien que celui de baron de Charlus » (Marcel Proust, *À l'ombre des jeunes filles en fleurs*, *op. cit.*, p. 115).

¹⁰ Voir Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, coll. « Le sens commun », 1979, p. 74-78, et « La noblesse : capital social et capital symbolique », in Didier Lancien et Monique de Saint Martin (dir.), *Anciennes et nouvelles aristocraties de 1880 à nos jours*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2007.

¹¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_de_La_Rochefoucauld

prénom et le nom du protagoniste ne sont mentionnés véritablement qu'une seule fois, au tout premier chapitre, lorsqu'est évoquée sa naissance (« Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, est né le 13 mars 1696¹² »). Dans la suite du récit, il n'est plus désigné que par le titre d'attente de sa famille (duc de Fronsac), puis par son titre principal (duc de Richelieu) et enfin, lorsque le Louis XV le fait maréchal, comme maréchal de Richelieu. C'est finalement cette dernière appellation qui domine – probablement parce qu'elle a le mérite de pouvoir le distinguer des autres Richelieu, puisqu'il est le seul maréchal de sa famille.

Si l'on arrête ici l'analyse, on n'a finalement pas grand-chose à en redire. Après tout, ce n'est qu'une histoire de désignants mobiles plutôt que fixes, et il suffit d'être un peu précautionneux pour s'y retrouver.

Sauf qu'il y a parfois des implications épistémologiques plus ou moins visibles dans ces opérations de nomination, et qu'il vaut toujours mieux en avoir conscience pour pouvoir en analyser les implications.

Penser/Classer

En l'occurrence, le fait que Richelieu soit plus volontiers désigné par sa dignité de maréchal que par son titre de duc et pair n'est peut-être pas tout à fait neutre. Ce détail, apparemment insignifiant, pourrait bien apparaître au contraire comme un indice qui permet de comprendre un peu mieux le fonctionnement du pouvoir royal sous la France bourbonnienne et même, à l'échelle plus large de l'histoire occidentale, le fonctionnement de l'État en tant que régulateur, ordonnateur et dispensateur de la valeur et de la norme sociale¹³.

C'est en lisant les *Mémoires du maréchal-duc de Richelieu*¹⁴, de Jean-Louis Soulavie (1790), que j'ai découvert une analyse qui allait en ce sens. Ce texte s'éloigne beaucoup du modèle que son titre semble programmer. Soulavie, abbé intellectuel typique de la fin du XVIII^e siècle qui embrassera la cause révolutionnaire et sera le premier prêtre constitutionnel à se marier publiquement¹⁵, se sert d'une formule générique vendeuse (les « Mémoires ») pour écrire dans les faits une histoire à charge de la monarchie française, décrivant les progrès du despotisme royal depuis Louis XIV jusqu'à la période de régénération nationale qui s'ouvre selon lui avec la Révolution¹⁶.

Dans cette optique, Soulavie analyse l'importance que prend le maréchalat sous Louis XIV dans l'échelle des valeurs curiales comme un outil d'abaissement du corps des ducs et pairs :

¹² Anonyme, *Vie privée du maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, et tout ce qui a rapport aux divers Rôles qu'a joués cet Homme célèbre pendant plus de quatre-vingt ans*, Paris, Buisson, 1791, p. 19.

¹³ Ce fonctionnement de l'État est décrit par Bourdieu avec des formules bien plus convaincantes comme « monopole de la violence physique et symbolique légitime » ou encore « banque centrale de capital symbolique », dans son analyse du fonctionnement et de la sociogenèse de l'État. Voir en particulier Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992* [2012], Paris, Points, 2015, p. 14 et 210.

¹⁴ Jean-Louis Soulavie, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, Pair de France, Premier gentilhomme de la chambre du roi, &c. Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premières années du Règne de Louis XVI, Roi des François et Restaurateur de la Liberté. Ouvrage composé dans la Bibliothèque, & sous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correspondances & Mémoires de plusieurs Seigneurs, Ministres & Militaires, ses Contemporains. Avec des Portraits, des Plans & des Cartes nécessaire à l'intelligence de l'Ouvrage*, t. 1, Londres, Marseille et Paris, Joseph de Boffe, Mossy, Buisson, 1790.

¹⁵ <http://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/journaliste/756-jean-louis-soulavie>

¹⁶ Voir John Rogister, « “Le temps du vizirat est révolu” L'histoire politique du règne de Louis XV à travers l'œuvre de Duclos, Marmontel, Millot et Soulavie », in Chantal Grell (dir.), *Les historiographes en Europe du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006, p. 389-400.

Jusqu'à son règne, on avait dit, Le duc de Vivonne, le duc de Navailles, qui étoient cependant maréchaux de France : il voulut qu'on dît désormais, le maréchal de Villars, le maréchal de Villeroy, quoiqu'ils fussent pairs. Il n'appeloit point lui-même les pairs de France qu'il venoit de créer maréchaux, autrement que *monsieur le maréchal*. Depuis ce jour-là, il sembloit qu'ils n'étoient plus les pairs du royaume ; & l'usage prévalut si bien, qu'on n'a jamais dit depuis, que le maréchal de Richelieu, le maréchal de Noailles, le maréchal de Biron, &c¹⁷.

Dans l'état actuel de mes connaissances, je ne saurais dire si l'observation de Soulavie est prouvée, et si elle correspond à une décision consciente de Louis XIV. Ce que je peux dire cependant, c'est qu'elle résonne avec un certain nombre de décisions royales qui, sur le temps long, tendent à valoriser des titres et des valeurs directement accrédités par le pouvoir monarchique. Il me semble par exemple assez convaincant de comparer cela avec la reconnaissance de la supériorité des princes du sang et des princes étrangers sur les ducs et pairs qui se produit entre la deuxième moitié du XVI^e et le XVII^e siècle¹⁸. À travers l'affirmation de la supériorité du sang capétien et du principe de souveraineté, il s'agit de sanctionner la prééminence d'un ordre royal sur un ordre potentiellement concurrent qui serait celui de la noblesse, incarné par l'institution du duché-pairie¹⁹.

Dans ce cas comme dans l'affaire du maréchalat, c'est une lutte de pouvoir féroce qui se joue en arrière-plan pour obtenir la capacité de classer et de hiérarchiser les individus. Derrière cet automatisme qui consiste à écrire « le maréchal de Richelieu » pour désigner cet individu, que j'emprunte sans même y penser aux auteurs et aux textes que j'étudie dans ma thèse, je reconduis en un sens le geste de Louis XIV dénoncé par Soulavie, et je prends parti – sans le savoir ! – dans une querelle vieille de plus de trois siècles, certes bien oubliée aujourd'hui, mais qui en dit long sur le fonctionnement du pouvoir.

Emic vs Etic

C'est ce qui me fait penser à un outil qui peut être utile pour mieux manipuler ces drôles d'objets que sont les noms et les désignants des personnes : la distinction *emic/etic*.

Cette distinction, je l'ai rencontrée dans les travaux de Carlo Ginzburg, qui s'en sert lui-même très souvent pour ne pas être piégé par les matériaux qu'il manipule. Il en parle ainsi dans un entretien passionnant publié dans la revue *Genèses* en 2003 :

Cette distinction a été posée par un anthropologue américain, également linguiste, Kenneth Pike, à partir des suffixes *emic* et *etic*²⁰. C'est une distinction que je fais volontiers mienne. Pike souligne qu'il y a deux niveaux de langage : celui employé par les acteurs, dans une culture donnée – c'est le côté *emic* (mot calqué sur *phonemics*) ; de l'autre, le niveau *etic* (qui renvoie à *phonetics*), langage

¹⁷ Jean-Louis Soulavie, *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, *op. cit.* p. 234.

¹⁸ Les princes du sang sont des membres de la famille royale élargie qui descendent en ligne masculine d'un roi de France et qui peuvent, à ce titre, hériter de la couronne ; les princes étrangers sont des branches cadettes de maisons souveraines étrangères qui ont été naturalisées françaises (comme par exemple les Guise, issus des ducs de Lorraine, ou les Nevers, issus de la famille de Gonzague, maison souveraine de Mantoue). Sur ce sujet voir Fanny Cosandey, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 2016, chap. 7 et 8.

¹⁹ On pourrait d'ailleurs considérer que le duché-pairie, dans son fonctionnement institutionnel – il est conféré et sanctionné sur décision royale – est en lui-même la démonstration de cette captation monarchique de l'ordre des hiérarchies.

²⁰ Kenneth L. Pike, *Language in Relation to a Unified Theory of Structure of Human Behavior*, The Hague-Paris, Mouton, 2^e éd. revue, 1967, p. 37 et suivantes.

distancié de l'observateur ou du chercheur. Ce qui m'intéresse au plus haut point dans cette distinction, c'est que le chercheur, selon moi, n'est pas censé choisir entre ces deux niveaux. C'est précisément le rapport entre les deux niveaux qui est important²¹.

La distinction est utile parce qu'elle pose la question très importante pour moi du point de vue. Dire « le maréchal de Richelieu » ou « Louis-François-Armand du Plessis », c'est finalement désigner le même référent, mais de points de vue différents. Tout l'enjeu épistémologique du travail de chercheur/euse se situe dans la capacité à avoir une démarche réflexive qui permet de ne pas être dupe des effets produits par ces formes de discours rapportés ; c'est comprendre que « le rapport entre les deux niveaux » dont parle Ginzburg, c'est précisément un effort de conscientisation de ce qui peut se jouer lorsqu'on reprend telle ou telle expression *emic*, ou que l'on choisit au contraire de s'en distancer par un point de vue plus *etic*. La plupart du temps, ces opérations se font sans que l'on y pense : il ne me viendrait pas vraiment à l'idée de dire « **Sa Majesté le roi Louis XV** » lorsque je parle de Louis XV. Mais cela nécessite parfois un effort plus important : dire « **Louis IX** » plutôt que « **Saint Louis** » peut ne pas avoir tout à fait la même signification. Et puis parfois, on ne se rend compte des véritables enjeux de la nomination qu'au hasard de la lecture des pièces du corpus, comme avec mon maréchal de Richelieu...

Dans tous les cas, il me semble important de prêter attention à ces effets, qui peuvent être épistémologiquement désastreux. Lorsque j'étudie par exemple des pamphlets qui visent des femmes de pouvoir comme Pompadour, du Barry ou Polignac²², si je reproduis le trait stylistique commun de ces textes consistant à employer un article défini devant le patronyme (« *la* du Barry, *la* Pompadour »), que ce soit par paresse ou – pire – *parce que ça fait joli*, alors, sans m'en rendre compte, je reconduis des discours misogynes et des fantasmes politiques implicitement contenus dans ces tournures. Si je ne suis pas capable de faire la part des choses entre le point de vue *emic* et le point de vue *etic*, je me retrouve piégé par les mots des pamphlétaires.

Réflexivité

Doctorant confronté à la rédaction de ma thèse, je n'ai pas de recette miracle pour éviter ces effets épistémologiques de la désignation des personnes.

La seule solution que j'entrevois comme potentiellement efficace me semble une sorte d'« hygiène de l'écriture » qui consisterait à chasser les automatismes et les facilités auxquels on pourrait être tenté·e de céder pour des raisons multiples – tentation esthétisante du « beau style », angoisse de la répétition, excès de zèle irréflecti dans le discours rapport –, et à s'interroger sur les mots que l'on emploie, leur généalogie et leur fonction, les éventuels effets qu'ils pourraient produire, dans un effort de constante réflexivité.

Paradoxalement, la meilleure manière d'éviter le piège de l'écriture scientifique en général, cela me paraît de prendre conscience précisément qu'elle est une écriture : elle implique un certain nombre d'opérations intellectuelles et esthétiques, qu'il faut travailler à

²¹ Carlo Ginzburg, « L'historien et l'avocat du diable ». Entretien avec Charles Illouz et Laurent Vidal. Première partie, *Genèses*, 2003/4 (n° 53), p. 126.

²² Je me permets de renvoyer à un article à paraître dans les prochaines semaines : Maxime Triquenaux, « Messaline française, louve de Barbarie et Ganymède femelle. La contagion de la haine dans les pamphlets contre la duchesse de Polignac », *Orages*, n° 16, 2017.

maîtriser au moins autant que le corpus d'étude, l'appareil théorique que l'on mobilise ou la connaissance du contexte historique.

Ce qui rend pour moi l'exercice, je dois l'avouer, franchement exaltant.

Maxime Triquenaux
Avril 2017

Je remercie chaleureusement Cécile Thomé pour ses corrections, ainsi que Lucy Michel pour sa relecture et pour m'avoir soufflé à l'oreille le sujet de ce billet.